

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE



AVIS de consultation n° 33/2024 du 24/10/2024

Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville lance une consultation relative à « l'organisation d'évènement et réalisation de support audiovisuel dans le cadre de la huitième conférence arabe sur le logement 2024 ».

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer le cahier des charge auprès le siège du MHUV (135 Rue Didouche Mourad, Alger) au niveau de la Sous-Direction des Marchés (2eme sous-sol bureau N°212).

Les offres doivent être présentées sous pli fermé et anonyme, en deux (02) exemplaires, comportant la mention :

Ministère de l'habitat de l'urbanisme et de la ville
Direction de l'administration générale
« Consultation N°33/2024 »
« l'organisation d'évènement et réalisation de support audiovisuel
dans le cadre de la huitième conférence arabe sur le logement 2024»
« A ne pas ouvrir »

Les offres contenant ce qui suit :

L'offre technique ;

- Le cahier des charges signé et paraphé par le soumissionnaire ;
- Les bilans financiers (2021-2022-2023), visé par les services des impôts ;
- Les attestations de bonne exécution délivrées et dument signées par des maitres d'ouvrages concernés ;
- Liste des moyens humains justifier par les affiliations CNAS ou CASNOS, diplôme et attestation de travail ;
- Liste des moyens matériels justifier par des facteurs d'achat ;
- Le dossier administratif du soumissionnaire :
 - Registre de commerce ;
 - Relevé d'identité bancaire ;
 - Extrait de rôle ;
 - Numéro d'identification fiscale.

L'offre financière :

- Le bordereau des prix unitaire ; signé et cacheté par le soumissionnaire ;
- Le devis quantitatif et estimatif ; signé et cacheté par le soumissionnaire ;

Les offres doivent être déposées le **31/10/2024**, correspondant au dernier jour de la durée de préparation des offres avant Douze (12h) heures, à l'adresse ci-dessus indiquée.